TRAME VERTE ET BLEUE

DESCRIPTION ET ENJEUX

Bassin de Pont-à-Mousson

Parc naturel régional de Lorraine

Une autre vie s'invente ici

PRÉAMBULE

Les informations suivantes sont issues de la charte 2015-2030 du Parc naturel régional de Lorraine pour les communes incluses dans son périmètre. La méthodologie d'identification de cette Trame Verte et Bleue est rappelée dans le carnet 1 « Mise en contexte ».
Le carnet 2 a pour but de présenter les éléments de la Trame Verte et Bleue identifiés à l'échelle du PnrL en se focalisant sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Ces données sont à utiliser dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme. Toutefois, durant cette démarche, il est nécessaire de tenir compte de deux dimensions :
- **Spatiale** *: il convient d'affiner les données de ce document à une échelle locale afin de préciser les continuités identifiées à l'échelle du Parc.*
- **Temporelle** *: l'occupation du sol et le contexte du territoire évoluent : des prairies sont retournées en culture, des cultures remises en herbe, des haies sont arrachées, d'autres sont plantées, des batrachoducs sont construits, etc. Il est donc nécessaire d'actualiser les données.*

Ce carnet se lit en parallèle de l'atlas cartographique qui illustre ces propos. Des renvois sont indiqués afin de vous faciliter la lecture des documents.

Afin de prendre en compte et préserver les éléments de la TVB dans les documents d'urbanisme, des préconisations d'intégration sont développées dans les fiches pour lesquelles vous trouverez des renvois à la suite des enjeux.

Guide Trame Verte et Bleue
Directeur de la publication : Jérôme End.
Rédaction : PnrL (Lucille Robillot et Laurent Godé). | Réalisation : PnrL (Elise Tisserant-Pillot), Citeasen.
Photo de couverture : PnrL | Cartographie : Parc naturel régional de Lorraine.
© Parc naturel régional de Lorraine 2021 / Tous droits réservés.
Impression : Lorraine Graphic.
Les activités administratives à la Maison du Parc et les déplacements associés sont certifiés ISO 14001.

SOMMAIRE

LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LEUR ENJEU DE PRÉSERVATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME 6

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE VERTE ET LEURS ENJEUX DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME 8

Sous-trame forestière

Sous-trame prairiale

Sous-trame thermophile

Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE BLEUE ET LEURS ENJEUX DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME 14

Sous-trame des cours d'eau et des zones humides

Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme

GLOSSAIRE

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
CCBPAM : Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson
ENS : Espace Naturel Sensible
LGV : Ligne à Grande Vitesse
PnrL : Parc naturel régional de Lorraine
ROE : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
SANDRE : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau
SAU : Surface Agricole Utile
TVB : Trame Verte et Bleue
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

LE TERRITOIRE *étudié*

Sur les 31 communes que compte la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM), 14 sont incluses dans le périmètre du Parc naturel régional de Lorraine : Belleville, Dieulouard, Gézoncourt, Griscourt, Jezainville, Maidières, Martincourt, Montauville, Norroy-lès-Pont-à-Mousson, Pagny-sur-Moselle, Rogéville, Rosières-en-Haye, Villers-en-Haye et Villers-sous-Prény. Nous nous limiterons donc, dans l'analyse, à la Trame Verte et Bleue de ces communes et proposerons des pistes de réflexion sur les communes limitrophes. Notons la présence d'une ville-porte du Parc : Pont-à-Mousson.

Carte Situation

Sur le Parc, le territoire de la CCBPAM est marqué par les unités paysagères de la Vallée de la Moselle et des Côtes de Moselle.

Carte Unités et sous-unités paysagères

Les Côtes de Moselle, dont l'altitude varie entre 250 et 350 mètres, sont majoritairement occupées par des milieux forestiers formant des ensembles assez homogènes et continus et par des grandes cultures, organisées en openfield (paysage agraire à champs ouverts). Cette organisation est défavorable à la diversité paysagère et à la diversité des milieux naturels, avec une très faible représentation des haies, prairies, pelouses, arbres isolés ou petits boisements. Le plateau des Côtes est entaillé par les vallons des affluents de la Moselle tel que l'Esch.

L'unité paysagère de la Vallée de la Moselle est très anthropisée. Axe de développement régional majeur, elle concentre la population, les villes, les activités et les voies de communication. Le fond de vallée en lui-même est relativement plat, bien que l'anthropisation ait parfois transformé le relief originel de façon notable. L'altitude y est d'environ 170 à 200 mètres. La Vallée de la Moselle est majoritairement composée de milieux anthropisés et de milieux humides.

Vallée de l'Esch entaillant la côte de Moselle

I. LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LEUR ENJEU DE PRÉSERVATION

dans les documents d'urbanisme

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

VOCATION 1, OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1, OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.1 MESURE PRIORITAIRE. Inclure la TVB dans les documents d'urbanisme et autres procédures d'aménagement :
Préserver les réservoirs de biodiversité en cherchant à les rendre inconstructibles (privilégier le classement en zone N, en exceptant les réservoirs de biodiversité fondés sur les chiroptères).

Cette exception portant sur les réservoirs de biodiversité fondés sur les gîtes à chiroptères est due à la vaste superficie couverte par ces sites (ZNIEFF de type I). Ils prennent en compte à la fois les gîtes de reproduction ou d'hivernage des chiroptères, mais aussi leurs territoires de chasse, couvrant ainsi une mosaïque d'occupation du sol variée à laquelle il ne convient pas d'appliquer systématiquement une zone N sur la totalité.

Le territoire de la CCBPAM compte 9 ENS acquis, 1 APPB, et 14 ZNIEFF incluses dans le périmètre du Parc dont 2 sont fondées sur des gîtes à chiroptères. Ces réservoirs appartiennent à différentes sous-trames.

© PnrL

Damier de la Succise (Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)), espèce prairiale présente en bordure du ruisseau de l'Esch d'Ansauville à Jézainville

Ruisseau de l'Esch d'Ansauville à Jezainville

© PnrL

Numéro du réservoir sur la carte	Type, nom et numéro du réservoir	Sous-trame forestière	Sous-trame prairiale	Sous-trame thermophile	Sous-trame zones humides	Sous-trame cours d'eau
1	ZNIEFF Bassin versant du ruisseau de Beaume-Haie à Pagny-sur-Moselle (410030106)	*				*
2	ENS Bois de Pagny-sur-Moselle et vallon de Beaume-Haie (54F133)	*				*
3	ENS Val de Moselle au niveau d'Arnaville (54F134)	*			*	
4	ZNIEFF Boisements humides et gravières d'Arnaville (410030098)	*			*	
5	APPB Etang Prés du taureau et prairies avoisinantes (FR3800600)		*		*	
6	ENS Prés des bords de Moselle à Pagny-sur-Moselle (54A131)		*		*	
7	ZNIEFF Les prés et gravières de Pagny-sur-Moselle (410007517)		*		*	
8	ENS Le Trey (54R122)	*			*	*
9	ZNIEFF Pelouses aux carrières à Norroy-lès-Pont-à-Mousson (410001859)			*		
10	ZNIEFF Sources tuffeuses du Petant à Montauville (410030028)			*		*
11	ZNIEFF Vallons boisés en vallée de l'Esch de Lironville à Jézainville (410008755)	*				
12	ZNIEFF Gîte à chiroptères à Manonville (410030156)	*		*	*	*
13	ENS L'Esch (54R111)		*		*	*
14	ZNIEFF Ruisseau d'Esch d'Ansauville à Jézainville (410015865)		*		*	*
15	ZNIEFF Gîte à chiroptères à Rogéville (410030157)	*		*	*	
16	ENS Domaine du moulin de Villevaux (54H110)		*		*	*
17	ZNIEFF Pelouses à Griscourt et Dieulouard (410001858)			*		
18	ENS Pelouses des Pontances en vallée d'Esch (54P115)			*		
19	ZNIEFF Pelouses des pontances à Jézainville (410006911)			*		
20	ENS Val de Moselle au niveau de Dieulouard (54A114)	*	*		*	*
21	ZNIEFF Les prés du Liégeot à Dieulouard (410007518)	*	*		*	*
22	ENS Prairie humide des Saulxis / Belleville (54A109)	*	*		*	*
23	ZNIEFF Prairies et zones humides à Belleville (410030022)	*	*		*	*
24	ZNIEFF Le Grand Fouillot et Bois le Roi à Marbache (410015743)			*		

Carte Réservoirs de biodiversité

© PnrL

Contrefort racinaire favorable aux micromammifères à Gézoncourt

II. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE VERTE ET LEURS ENJEUX *dans les documents d'urbanisme*

Carte Continuités écologiques de la composante verte

a. Sous-trame forestière

La continuité forestière des Côtes de Moselle

Il s'agit d'une continuité Nord-Sud d'envergure régionale, débutant de la frontière luxembourgeoise jusqu'au Grand Couronné près de Nancy. Les forêts se situent sur le plateau de Haye et le front de côte. En raison de leur situation topographique et de la nature drainante de la roche calcaire, ce sont des forêts à réserve hydrique plutôt modeste. L'habitat forestier le plus présent est celui de la hêtraie neutrophile[1].

Des parcelles de résineux d'essences non autochtones ont été plantées durant la deuxième moitié du XXème siècle et sont présentes de manière marginale sur cette continuité. Ils sont essentiellement présents sur Pagny-sur-Moselle et Norroy-lès-Pont-à-Mousson.

On trouve également quelques parcelles de vergers disséminées sur les côtes et qui participent à la continuité forestière.

© PnrL

Cétoine dorée (Cetonia aurata (Linnaeus, 1758)) en forêt communale de Gézoncourt

Les différents habitats boisés qui constituent la continuité sont organisés en **corridor paysager*.**

Les vallées formées par les affluents de la Moselle entaillent le plateau au niveau de Pagny-sur-Moselle, Villers-sous-Prény, Maidières et Montauville, Jezainville et Dieulouard, entraînant des ruptures dans la continuité forestière, qui s'établit donc plutôt vers l'intérieur du plateau.

** Voir carnet 1 pour la définition*

[1] Neutrophile : espèce ou communauté végétale trouvant son optimum écologique dans un milieu où le pH du sol est proche de 7.

Au niveau de Rosières-en-Haye, l'organisation du paysage est fortement marquée par la présence de grandes cultures et une faible prépondérance d'éléments boisés éloignés les uns des autres, ceci constituant un obstacle identifié dans la charte pour cette continuité forestière. Cet obstacle est renforcé par la présence de la D611.

Carte Enjeux de la composante verte

La D611 à Dieulouard et Rosières-en-Haye constitue un obstacle indéniable pour les espèces de cette sous-trame, avec un trafic journalier compris entre 4 000 et 10 000 véhicules par jour, difficilement franchissable pour l'ensemble de la faune.

© PnrL

Martre (Martes martes (Linnaeus, 1758)), écrasée par un véhicule

L'emprise clôturée de 40 mètres de largeur de la ligne LGV Est constitue également une rupture de continuité pour cette sous-trame, mais aussi pour la Trame Verte et Bleue dans son ensemble. Traversant le territoire de la communauté de communes d'Ouest en Est, son franchissement est impossible pour la plupart des espèces en dehors des quatre passages à faune situés au niveau de Prény. Malgré une largeur réduite à 10 mètres, les suivis réalisés montrent qu'ils sont empruntés par tout type de faune.

© PnrL

© PnrL

Veloutée plane (Helicodonta obvoluta (O.F. Müller, 1774)), espèce affectionnant les vallons froids

Le corridor forestier de l'Esch

Ce corridor forestier de direction Nord-Est Sud-Ouest accompagne le cours d'eau de l'Esch depuis sa source en forêt de la Reine en amont d'Ansauville, jusqu'à sa confluence avec la Moselle à Blénod-lès-Pont-à-Mousson.

Les éléments boisés qui le composent se situent en partie sur les versants de la vallée de l'Esch et se prolongent sur le plateau de Haye. Plusieurs vallons froids forestiers accueillant les affluents de l'Esch font partie de cette continuité.

Ici encore la hêtraie neutrophile est dominante, mais laisse la place dans les vallons forestiers à une flore montagnarde du fait des conditions climatiques particulières, du sol et du relief encaissé. Ainsi, on y rencontre des hêtraies de versant nord à tilleuls à grandes feuilles et érables, des forêts de pente et d'éboulis, des forêts alluviales à saules, des aulnaies-frênaies de fond de vallons.

Le long de ce corridor forestier de l'Esch, au niveau de Martincourt, puis en dehors de la CCBPAM sur les communes de Manonville, Minorville, Grosrouvres, Noviant-aux-prés, l'organisation du paysage est fortement marquée par la présence de grandes cultures et une faible prépondérance d'éléments boisés, de surcroit éloignés les uns des autres, ceci constituant un obstacle identifié dans la charte pour cette continuité forestière. Ce corridor est à enjeu fort puisqu'il permet de relier plusieurs réservoirs de biodiversité entre eux : les réservoirs de la forêt de la Reine, et ceux des vallons forestiers de la vallée d'Esch.

Carte Enjeux de la composante verte

Forêt de pente

b. Sous-trame prairiale

La matrice des habitats constituant cette sous-trame est de plus en plus réduite et les continuités prairiales de plus en plus fragmentées. Le contexte agricole étant défavorable à l'élevage depuis ces dernières décennies, chaque année, de nombreuses surfaces en prairies permanentes sont retournées au profit de cultures annuelles. Entre 1989 et 2017, la surface en prairie permanente présente sur le territoire du PnrL a diminué de 41.5 %.

Sur le territoire de la CCBPAM pour la période 2010-2017, l'évolution des surfaces en prairie permanente n'est pas homogène en fonction des communes. On constate une diminution de la surface en prairie permanente pour 6 des 14 communes du territoire du Parc, alors que les 8 autres connaissent une légère augmentation de leur surface en prairie permanente. En revanche, les superficies couvertes par les prairies sont très faibles sur l'ensemble de ces communes (13,8 % de la SAU est couverte par de la prairie permanente en 2017).

Carte Évolution des surfaces en prairies permanentes

Ces différents constats confèrent aux prairies, même ordinaires, une valeur patrimoniale très forte en tant qu'habitat naturel, habitat d'espèces, et en tant qu'élément de **corridor de type pas japonais*.**

En dehors des prairies bordant la vallée de l'Esch, la matrice prairiale est organisée dans le paysage en éléments disjoints et éloignés les uns des autres, ce qui n'est pas favorable au déplacement des espèces d'un élément à l'autre.

© PnrL

** Voir carnet 1 pour la définition*

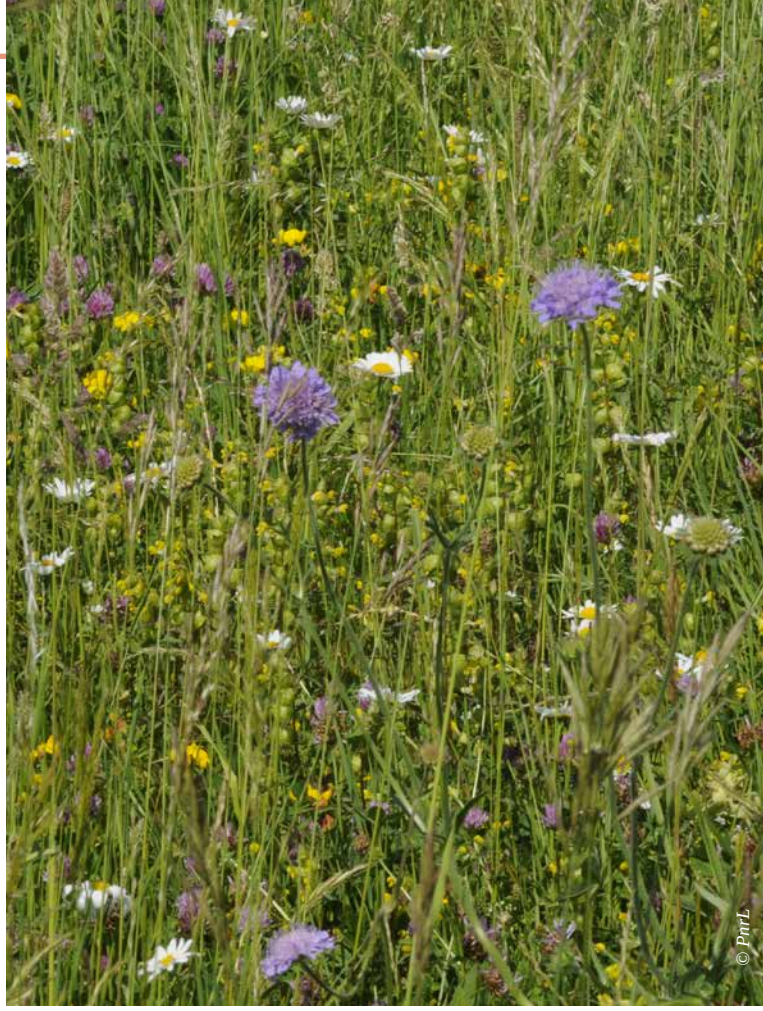

© PnrL

Prairie fleurie

La continuité prairiale de la Vallée de l'Esch

Cette continuité prairiale de direction Nord-Est Sud-Ouest accompagne le cours d'eau de l'Esch un peu en aval de sa source au sortir de la forêt de la Reine à Ansauville, jusqu'à sa confluence avec la Moselle à Blénod-lès-Pont-à-Mousson.

Sur le territoire de la CCBPAM, il s'agit de prairies de fauche ou de pâture, moyennement sèches à humides (mésophiles, mésohygrophiles, hygrophiles), organisées en cordon plus ou moins large de part et d'autre du cours d'eau, couvrant à minima sa zone d'épanchement des crues mais pouvant également s'étendre au-delà de ce secteur.

Ce corridor est de type paysager pour la plus grande partie de son linéaire sur le territoire de la CCBPAM, mais comporte cependant des secteurs où le bord de cours d'eau est occupé par des boisements, par des cultures ou par des zones urbaines.

Prairie au bord de l'Esch

c. Sous-trame thermophile

Il s'agit de l'ensemble des milieux naturels situés sur des secteurs concernés par un sol mince et drainant, un fort ensoleillement, des pentes abruptes ou une altitude importante. Ils sont situés essentiellement pour le Parc sur les côtes et revers de Côtes de Meuse et de Moselle. Les habitats sélectionnés sont les pelouses calcaires, les prairies à tendance thermophile, ainsi que les carrières, les fourrés, liés à l'embroussaillement des milieux ouverts, et vergers thermophiles, et enfin les vignes, liées ou non à l'AOC Côtes de Moselle. Les carrières ou anciennes carrières ainsi que les falaises sont également des milieux thermophiles par excellence, accueillant des espèces similaires aux pelouses sèches.

La continuité thermophile des Côtes de Moselle

Installée sur le côteau, le front de côte et en partie sur le plateau des Côtes de Moselle, cette continuité d'envergure régionale est très fragmentée sur le territoire de la CCBPAM. Les éléments de cette continuité sont disjoints et se répartissent de manière non régulière tout au long des côtes, en un corridor de type pas japonais.

Cette continuité est largement touchée par un phénomène d'embroussaillement de ses éléments, lié à l'abandon du pastoralisme et de l'usage traditionnel des vergers.

Les pelouses calcaires, refuges d'une faune et d'une flore méridionale de grand intérêt, peu représentées dans cette continuité, sont particulièrement touchées par cela ; les falaises et anciennes carrières également.

D'une largeur d'emprise de 40 mètres et clôturée, la ligne LGV Est constitue une rupture de continuité pour cette sous-trame. Traversant le territoire de la communauté de communes d'Ouest en Est, son franchissement est impossible pour la plupart des espèces en dehors des quatre passages à faune situés au niveau de Prény. Malgré une largeur réduite à 10 mètres, les suivis réalisés montrent qu'ils sont empruntés par tout type de faune.

La D958 à Montauville constitue également un obstacle indéniable pour les espèces de cette sous-trame, avec un trafic journalier compris entre 4000 et 10000 véhicules par jour, difficilement franchissable pour l'ensemble de la faune.

Carte Enjeux de la composante verte

Mante religieuse (Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)), espèce des milieux thermophiles

© PnrL

Pelouses à Dieulouard

Continuité thermophile de la vallée de l'Esch

Cette continuité thermophile de direction nord-est sud-ouest est située sur les coteaux de la vallée de l'Esch depuis Jezainville jusqu'à Martincourt. Elle est composée d'éléments thermophiles installés sur des secteurs soit très pentus, soit très ouverts et donc bien exposés. La présence de pelouses remarquables pour leur biodiversité est à noter. Elles sont préservées grâce à la poursuite de pratiques agricoles extensives dans une démarche conservatoire.

La continuité est de type pas japonais. Entre Jezainville et Gézoncourt, la connectivité entre les habitats thermophiles est bonne, et permettra le déplacement des espèces entre les différents patchs de manière aisée. En revanche, entre Gézoncourt et Martincourt, le paysage est beaucoup plus forestier, avec des cultures bordant parfois directement la lisière forestière, sans transition herbacée, et la connectivité entre les patchs thermophiles est beaucoup moins bonne.

Pelouses à Dieulouard

d. Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

VOCATION 1, OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1, OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.1, MESURE PRIORITAIRE
Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques de l'ensemble des sous-trames de la Trame verte et bleue définies à l'échelle Parc.

Pour la composante verte, cette mesure prioritaire est déclinée en enjeux par sous-trame :
- Continuités forestières à maintenir et à préserver ;
- Continuités prairiales à maintenir et à préserver ; sous-trame prairiale à maintenir ;
- Continuités thermophiles à maintenir et à restaurer.

Ou bien déclinée par type d'enjeu :
- Renforcer les trames fragmentées des continuités prairiales thermophiles et forestières ;
- Rétablir les continuités par la restauration des fragmentations liées aux infrastructures.

Carte Enjeux de la composante verte

Cf. fiches n°3, 4, 6 et 7

© PnrL

Mur de pierres sèches

© PnrL

Préserver les haies et les arbres isolés

Traduction possible dans le document d'urbanisme

> Sous-trame forestière

Cf. fiches n°3 et 7

- Préserver de l'urbanisation les grands massifs forestiers par un zonage non constructible adapté.
- Veiller au maintien des haies, ripisylves, vergers, arbres et boisements isolés par des outils adaptés, en particulier au niveau des secteurs à enjeu de renforcement identifiés dans la charte, au niveau des secteurs où l'organisation du paysage constitue un obstacle pour les continuités forestières, et au niveau du corridor forestier de l'Esch.

> Sous-trame prairiale

Cf. fiches n°4 et 7

- Inclure les parcelles prairiales en secteur non constructible, y compris pour la profession agricole.
- Veiller au maintien par des outils adaptés des habitats connexes des prairies tels que les haies, ripisylves, mares et arbres et boisements isolés afin de favoriser la diversité prairiale.

> Sous-trame thermophile

Cf. fiches n°4 et 7

- Préserver le front de côte de Moselle de l'urbanisation par un zonage inconstructible, y compris pour la profession agricole. Les caractéristiques des abris doivent également être étudiées.
- Préserver de l'urbanisation les éléments de la matrice thermophile encore existant
- Veiller au maintien de petits éléments de biodiversité (haies, pelouses relictuelles, arbres isolés, murs de pierre sèches, bandes enherbées) par des outils adaptés, au niveau de secteurs de coteaux à forte pression agricole, au niveau des secteurs où l'organisation du paysage constitue un obstacle pour les continuités thermophiles, ou encore au niveau des secteurs à enjeux de renforcement identifiés dans la charte.

III. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE BLEUE ET LEURS ENJEUX

dans les documents d'urbanisme

Carte Continuités écologiques de la composante bleue

a. Sous-trame des cours d'eau et des zones humides

Le réseau hydrographique du territoire est constitué par la rivière Moselle, située au pied du plateau de Haye, et de quatre de ses affluents rive gauche. Ces derniers entaillent l'entité paysagère du plateau de Haye sur le territoire de la CCBPAM, ce sont :

- Au niveau de Pagny-sur-Moselle : le ruisseau de Beaume-Haye et le ruisseau de Moulon ;
- À Villers-sous-Prény : le ruisseau du Trey ;
- À Maidières et Montauville : le ruisseau du Grand Rupt ;
- Entre Martincourt et Jezainville: le ruisseau de l'Esch.

Le réseau hydrographique du territoire de la CCBPAM est entravé par de nombreux obstacles à l'écoulement. La plupart sont des ouvrages liés à des activités économiques existantes ou passées (alimentation de moulins), mais aussi des seuils, des ponts ou de longs passages souterrains, parfois des étangs en barrage en travers du lit mineur.

Des zones humides sont souvent associées au réseau hydrographique : les ripisylves des cours d'eau, les prairies humides alluviales, les mares, etc. Ces éléments font partie intégrante de la continuité écologique car ils ont aussi un intérêt indéniable dans la fonction de corridor écologique des cours d'eau.

À NOTER

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE)[2] recense et localise les ouvrages artificiels modifiant l'écoulement des eaux de surface (barrages, écluses, seuils, moulins, etc.). Ce recensement est constamment actualisé[3]. Voici la définition des types d'ouvrages les plus courants :

- Un **seuil en rivière** est un ouvrage, fixe ou mobile, qui barre tout ou partie du lit mineur ;
- Un **barrage** définit un ouvrage qui barre plus que le lit mineur d'un cours d'eau.

[2] *Source : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE)*

[3] *https://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/home*

Seuil en rivière

> Les continuités aquatiques prioritaires à maintenir et à restaurer

La continuité aquatique prioritaire de la vallée d'Esch

Le ruisseau d'Esch prend sa source à Geville à l'Ouest de la Forêt de la Reine, traverse la plaine de la Woëvre, le plateau de Haye où il entaille la côte de Moselle pour se jeter dans le cours d'eau Moselle à Pont-à-Mousson. D'amont en aval, sur le territoire de la CCBPAM, la vallée de l'Esch est encaissée et largement boisée de Martincourt jusqu'à Griscourt, puis s'élargit avec un paysage plus agricole jusqu'à Jezainville. Deux de ses principaux affluents se situent sur le territoire : le ruisseau d'Heymonrupt et le ruisseau de Grené. La présence historique d'écrevisses à pattes rouges (Astacus astacus (Linnaeus, 1758)) et d'écrevisses à pieds blancs (Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)) dans l'Esch est indicateur d'un fort potentiel écologique et d'un ruisseau de très bonne qualité (notamment physique). Celui-ci est d'ailleurs confirmé par la présence actuelle d'une espèce de moule d'eau douce, la mulette épaisse (Unio crassus Philipsson, 1788), rare et protégée.

La fonction de corridor écologique du cours d'eau n'est pas optimale car comme pour la plupart des cours d'eau bien alimentés en eau, l'Esch a fait l'objet d'aménagements (moulins, barrages), qui constituent aujourd'hui des obstacles à l'écoulement. La ripisylve, de qualité variable en fonction des communes, les forêts riveraines, ainsi que les prairies inondables bordant le cours d'eau jouent néanmoins un rôle de corridor pour de nombreuses espèces terrestres. Elles contribuent également à réguler les crues du cours d'eau.

L'Esch à Dieulouard

© PnrL

© PnrL

Source tufeuse du Grand Rupt à Montauville

La continuité aquatique prioritaire de la vallée du Trey

Petit cours d'eau affluent de la Moselle, le Trey prend sa source dans le bois communal de Thiaucourt-Regniéville et se jette dans la Moselle au niveau de Vandières. Il s'agit d'un ruisseau de tête de bassin, s'écoulant d'Ouest en Est au sein du plateau de Haye, dans un vallon diversifié par l'alternance de milieux forestiers, dans la partie amont et de milieux plus ouverts et agricoles, dans les parties médianes et aval.

Il reçoit quatre affluents, dont deux d'entre eux se situent sur le territoire de la CCBPAM. Sa ripisylve est globalement de bonne qualité. Son caractère prioritaire pour le Parc est lié à la présence d'une des dernières populations d'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1858), espèce protégée au niveau national et européen) du territoire Parc. Plus de dix obstacles à la continuité écologique du cours d'eau ont été recensés sur le Trey : barrages, seuils, buses, concernant des utilisations du cours d'eau passées avec les anciens moulins ou encore en usage, comme les étangs en barrage. Toute action de restauration de la continuité écologique devra tenir compte de la présence de l'écrevisse américaine (*Faxonius limosus* (Rafinesque, 1817)) dans le cours d'eau afin de ne pas mettre en péril les populations d'écrevisse à pieds blancs (l'écrevisse américaine est porteuse saine de la peste des écrevisses-aphanomycose- qui est mortelle pour l'écrevisse à pieds blancs).

© PnrL

Mulette épaisse (Unio crassus Philipsson, 1788)

© PnrL

> Les autres continuités aquatiques et humides

La continuité aquatique et humide de la Moselle

La Vallée de la Moselle est une continuité Nord-Sud d'envergure européenne, constituée du cours d'eau, des boisements attenants, des prairies alluviales relictuelles, ainsi que des nombreux plans d'eaux issus de la réhabilitation des gravières.

En effet, le lit majeur de la Moselle, inséré dans le Sillon Lorrain, fait l'objet d'extractions de sables et graviers, au détriment en particulier des prairies. Les gravières qui en résultent sont parfois réaménagées après exploitation et ont engendré un patrimoine naturel qui bénéficie en particulier aux oiseaux et aux libellules. Même si la plupart de ces plans d'eau ne sont que de simples bassins à poissons pour les loisirs, un réseau de réservoirs de biodiversité a pu être mis en évidence parmi ces nouveaux plans d'eau, relié par le cours d'eau Moselle et ses abords (ripisylve, prairies).

La vallée de la Moselle est donc encore reconnue comme étant un véritable corridor à l'échelle internationale pour les oiseaux, mais aussi pour les chiroptères, les libellules, les castors, etc.

Néanmoins, ce n'est pas la qualité du cours d'eau mais bien celui des milieux connexes qui le qualifie comme tel.

Il s'agit en effet d'une voie navigable dont le cours a été rectifié et canalisé de longue date. Ses berges sont très artificialisées et le cours d'eau est jalonnée de nombreux obstacles à l'écoulement : barrages liés aux activités économiques, écluses, seuils, ponts, etc. Elle est de plus largement contrainte par un environnement très fortement urbanisé, industriel et routier prépondérant.

Espèce des prairies alluviales de la Moselle, la filipendule vulgaire (Filipendula vulgaris Moench, 1794)

b. Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme

Carte Enjeux de la composante bleue

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

VOCATION 1, OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1, OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.1, MESURE PRIORITAIRE

Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques de l'ensemble des sous-trames de la Trame verte et bleue définies à l'échelle Parc.

Pour la composante bleue, cette mesure prioritaire est déclinée en enjeux par sous-trame :
- Continuités aquatiques et humides prioritaires à maintenir et à restaurer ;
- Continuités aquatiques et humides à maintenir et à restaurer.

Traduction possible dans le document d'urbanisme

> Sous-trame des cours d'eau

Cf. fiches n°5 et 7

- Préserver les bordures de l'ensemble des cours d'eau sur une bande de minimum 10 mètres de part et d'autre de la rive avec un zonage adapté interdisant toute construction.
- Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau en cherchant à favoriser leur remise à ciel ouvert.

Portion souterraine du Grand Rupt

Préserver les ripisylves des cours d'eau

> Sous-trame des zones humides

Cf. fiches n°5 et 7

- Veiller au maintien des mares et les ripisylves des cours d'eau par des outils adaptés.
- Préserver les milieux naturels alluviaux relictuels de la vallée de la Moselle (prairies, zones humides, boisements humides) ; éviter la création de nouvelles gravières et l'artificialisation de son lit mineur élargi.
- Préserver de l'assèchement tous les milieux humides par la création d'un zonage inconstructible adapté, dont le règlement interdirait les affouillements et exhaussements, exception faite du creusement de mare et de la gestion et restauration écologique des milieux liés à un plan de gestion.

Maison du Parc

1 rue du Quai - CS 80 035
54 702 Pont-à-Mousson Cedex
Tél. : 03 83 81 67 67
www.pnr-lorraine.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA LOGEMENT GRAND EST

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous